

LIGNES DIRECTRICES MISE EN ŒUVRE

MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMARCHE D'ECOCONCEPTION SELON UN REFERENTIEL DE L'AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL

Janv.
2021

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	3
2. OBJECTIF DU PROJET DE MISE EN ŒUVRE	3
3. LE CONTENU DU PROJET DE MISE EN ŒUVRE.....	3
3.1. Imaginer des solutions, générer des idées créatives et inventives	4
3.2. Développer le produit, mettre en production, et calculer la note environnementale A, B, C, D ou E.....	4
3.3. Capitaliser et communiquer en affichant la note.....	5
3.3.1. Capitalisation	5
3.3.2. Communication et affichage de la note.....	5
4. LES COMPETENCES NECESSAIRES DE L'EQUIPE PROJET ET DU PRESTATAIRE	5
5. LIVRABLES	6

1. Introduction

Ce document présente les lignes directrices à suivre pour la Mise en Œuvre d'un projet d'écoconception selon un référentiel d’Affichage environnemental.

Il s'adresse à l'entreprise qui demande à l'ADEME une aide financière pour réaliser la mise en œuvre du projet et à son prestataire qui l'accompagne.

Dans le parcours de l'entreprise pour l'amélioration des performances environnementales de ses produits, services, ou procédés, cette étape de mise en œuvre s'inscrit dans le prolongement d'un diagnostic (cf. « Lignes directrices pour la réalisation d'un Diagnostic d'écoconception selon un référentiel d’Affichage environnemental »). Elle concrétise le passage de l'étude de faisabilité à la réalisation d'actions et à la commercialisation de produits ou services à moindre impacts, dans une perspective de déploiement généralisé à l'ensemble des gammes ou domaines d'intervention de l'entreprise.

Cette mise en œuvre peut intégrer diverses étapes de validation et s'accompagner d'investissements.

Selon les projets, calendriers, maturités des entreprises, les étapes de diagnostic et de mise en œuvre peuvent plus ou moins s'enchaîner. Elles peuvent également être intégrées dans un unique projet accompagné par l'ADEME, en s'attachant alors à bien distinguer les différentes étapes, missions et livrables.

2. Objectif du Projet de mise en œuvre

Un projet de mise en œuvre d'une démarche d'écoconception selon un référentiel d’Affichage environnemental a pour objectif de définir précisément, de dimensionner puis d'appliquer et d'évaluer les préconisations issues d'un diagnostic écoconception et aussi d'afficher au grand public la performance environnementale de la solution écoconçue sous la forme d'une note A, B, C, D ou E.

Dans le parcours de l'entreprise, l'étape de mise en œuvre est déterminante pour aller vers l'inscription de la performance environnementale dans la stratégie de l'entreprise et dans son développement.

Un projet de mise en œuvre d'une démarche d'écoconception selon un référentiel de l’Affichage environnemental doit utiliser un référentiel sectoriel validé par l'ADEME ou sa Délégation de Service Publique Affichage Environnemental.¹

3. Le contenu du Projet de mise en œuvre

Les différentes étapes du projet sont les suivantes :

- Imaginer des solutions
- Développer le produit, mettre en production, et calculer la note environnementale A, B, C, D ou E
- Capitaliser le retour d'expérience
- Communiquer

Pour réaliser un Affichage environnemental avec une communication d'une note A, B, C, D ou E au grand public, l'ADEME a formalisé la nécessité de réaliser 7 étapes, comme indiqué dans le Tableau 1.

Dans le cadre d'un projet de mise en œuvre, seules les étapes 3 à 7 sont éligibles et peuvent être financées par l'ADEME. Les étapes 1 et 2 ne sont pas éligibles car déjà prises en compte dans le Diagnostic d'écoconception selon un référentiel d’Affichage environnemental. Les étapes 3, 4 et 5, qui ont déjà été réalisées dans le Diagnostic sur la solution V2 théorique, sont éligibles car elles doivent être mises à jour sur la base de la solution V2 réelle.

¹ https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/affichage_environnemental_presentation_011240.pdf

Tableau 1. Les 7 étapes de l’Affichage environnemental

Etape 1 : Sensibilisation	Comprendre les enjeux, consulter les informations disponibles et les parties prenantes engagées (pionniers, relais, conseil, pouvoirs publics...)
Etape 2 : Engagement	S’organiser au sein de l’entreprise pour déployer le projet : définition du périmètre (familles de produits, échantillon représentatif...), mise en place des moyens (ressources internes ou accompagnement privé externe, choix de l’outil pour calculer les notes...), définitions des engagements Direction, RSE, marketing, écoconception produits...
Etape 3 : Collecte des données spécifiques	Contacteur les fournisseurs, usines de fabrication, transporteurs... pour collecter les données spécifiques aux produits à afficher (nomenclature fournisseurs, procédés usine, transports...)
Etape 4 : Evaluation environnementale des produits/services	Saisir les données spécifiques et calculer les scores par indicateur : à partir des données collectées à l’étape 3, du cadre technique (référentiel et données génériques de Base Impacts®) et d’un outil de calcul basé sur l’ACV (l’entreprise peut développer un outil en interne ou utiliser un outil fourni par des tiers).
Etape 5 : Attribution des notes ABCDE	Analyser les résultats de l’étape 4 : détermination des valeurs de référence par produit et par indicateur environnemental (médiane), agrégation des scores obtenus par produit (iso-pondération) et définition des classes de performances (construction de l’échelle ABCDE).
Etape 6 : Vérification de la sincérité des notes affichées	Faire appel à l’un des délégués de l’ADEME pour vérifier la sincérité des notes (conformité de l’outil et des données spécifiques utilisés au cadre technique) et autoriser l’usage de la marque.
Etape 7 : Affichage des notes sur les produits/services	Former les équipes interne (acheteurs, chefs de produits, vendeurs...) et communiquer les notes aux consommateurs, en magasin ou sur internet.

3.1. Imaginer des solutions, générer des idées créatives et inventives

En s’appuyant sur les pistes et actions d’écoconception proposées lors du diagnostic (cf. « Lignes directrices pour la réalisation d’un Diagnostic d’écoconception selon un référentiel de l’Affichage environnemental »), il s’agit de définir précisément des solutions alternatives de conception permettant une diminution des impacts sur l’ensemble du cycle de vie, le cas échéant par l’innovation.

Cette rencontre, associant le prestataire et le groupe projet de l’entreprise pilotant la démarche d’écoconception, a pour but de préciser et d’enclencher les différentes actions prioritaires à mettre en œuvre.

En étroite collaboration avec l’ensemble des métiers de l’entreprise, le prestataire utilisera les méthodes de créativité, d’innovation ou d’analyse de la valeur déjà existantes dans l’entreprise ou en proposera de nouvelles pour stimuler le processus d’innovation de l’entreprise. Il mesurera les gains environnementaux des solutions selon un référentiel de l’Affichage environnemental afin d’éviter ou d’arbitrer les transferts de pollution. Il accompagnera l’entreprise dans la validation de la pertinence et de la faisabilité des améliorations proposées (technique, économique, commerciale...).

Cette étape pourra conduire à ajuster les solutions dimensionnées à l’issue du diagnostic d’écoconception, à préciser certaines actions et investissements.

De cette séquence de travail émergent :

- les choix techniques et opérationnels et les bénéfices environnementaux associés,
- les indicateurs retenus pour suivre la démarche dans le temps,
- une identification des étapes de mise en œuvre, et un chiffrage des actions à réaliser, des investissements nécessaires, des verrous restant à lever, ...
- le cas échéant, les supports d’information et de formation ainsi que l’argumentaire utilisés pour convaincre et impliquer en interne,

3.2. Développer le produit, mettre en production, et calculer la note environnementale A, B, C, D ou E

L’entreprise pilotera les travaux visant à développer le produit : test sur prototype, préséries, recherche de sous-traitance, d’approvisionnement, identification de partenaires, protection industrielle, homologation du produit, lancement commercial et industriel, fabrication du produit, distribution du produit, ...

Ces différents travaux sont susceptibles de conduire l’entreprise à réaliser des investissements et travaux d’innovation directement en lien avec l’action d’amélioration environnementale visée.

Le prestataire et l'entreprise réalisent les actions suivantes relatives à l'Affichage environnemental :

- Collecte des données spécifiques ; cela correspond à l'étape 3 de l'Affichage environnemental (cf. Tableau 1) ; contacter les fournisseurs, usines de fabrication, transporteurs... pour collecter les données spécifiques aux produits à afficher (nomenclature fournisseurs, procédés usine, transports...),
- Evaluation environnementale des produits/services ; cela correspond à l'étape 4 de l'Affichage environnemental (cf. Tableau 1) ; saisir les données spécifiques et calculer les scores par indicateur : à partir des données collectées à l'étape 3, du cadre technique (référentiel et données génériques de Base Impacts®) et d'un outil de calcul basé sur l'ACV (l'entreprise peut développer un outil en interne ou utiliser un outil fourni par des tiers),
- Attribution des notes ABCDE ; cela correspond à l'étape 5 de l'Affichage environnemental (cf. Tableau 1) ; Analyser les résultats de l'étape 4 : détermination des valeurs de référence par produit et par indicateur environnemental (médiane), agrégation des scores obtenus par produit (iso-pondération) et définition des classes de performances (construction de l'échelle ABCDE),

Enfin, l'entreprise fait appel à l'un des délégataires de l'ADEME pour vérifier la sincérité des notes (conformité de l'outil et des données spécifiques utilisés au cadre technique) et l'autoriser à utiliser la marque Affichage environnemental. C'est l'étape 6 de l'Affichage environnemental (cf. Tableau 1).

3.3. Capitaliser et communiquer en affichant la note

3.3.1. Capitalisation

L'entreprise s'attache (en lien ou non avec le prestataire conseil) à :

- **Organiser le retour d'expérience** auprès des acteurs de l'entreprise afin d'identifier ce qui a bien marché, les difficultés rencontrées et proposer un plan d'action pour permettre à l'entreprise d'aller plus loin
- **Réaliser la revue de produit,**
- **Capitaliser les résultats du projet.** La capitalisation est importante pour pérenniser et optimiser la démarche mise en œuvre. On peut donc capitaliser de façon légère et permettre une utilisation simple et rapide de l'information. Elle peut également être partagée au-delà des frontières de l'entreprise (fournisseurs, clients, concurrents) pour faire progresser la chaîne de valeur. La capitalisation permet d'accompagner l'entreprise vers la généralisation de la démarche sur l'ensemble de ses activités.

Cette étape pourra intégrer :

- Une évaluation environnementale des actions effectivement mises en place,
- Une évaluation du retour économique de la démarche : le temps passé sur le projet par l'entreprise, l'augmentation ou la diminution du nombre d'unités vendues, évolution des prix de vente et des coûts de production, (coûts fixes (R&D, formation de la force de vente, recherche des fournisseurs, ...), les coûts variables (coût des matières premières, ...)), les modifications concernant les fonctionnalités du produit, l'argumentaire commercial de vente du produit, évolution des parts de marchés, des modèles économiques,

3.3.2. Communication et affichage de la note

L'objectif de cette phase est que l'entreprise, avec l'aide de son prestataire :

- définisse sa communication interne en fonction de son besoin ;
- Affiche les notes sur les produits/services ; cela correspond à l'étape 7 de l'Affichage environnemental (cf. Tableau 1) et comprend la formation des équipes interne (acheteurs, chefs de produits, vendeurs...) et la communication des notes aux consommateurs, en magasin ou sur internet.

4. Les compétences nécessaires de l'équipe projet et du prestataire

L'équipe projet de l'entreprise, au-delà des compétences métiers requises pour imaginer les solutions innovantes à mettre en œuvre devra s'appuyer sur des compétences internes en écoconception et en évaluation environnementale, acquise lors du déroulement de la phase de diagnostic. Le niveau de compétence visé sera fonction du niveau d'internalisation des évaluations environnementales souhaité à terme et des outils et méthodes prévus d'être utilisés pour le déploiement de la démarche d'écoconception.

Le prestataire est au choix de l'entreprise, il n'y a pas de référencement de prestataire par l'ADEME.

L'intérêt de l'ADEME est de s'assurer de la qualité de l'étude et de la neutralité de l'intervenant, intérêt partagé avec le bénéficiaire.

Le prestataire retenu par l'entreprise doit disposer de compétences en termes d'écoconception, d'affichage environnemental (maîtrise opérationnelle du cadre technique et méthodologique français de l'affichage environnemental); il doit maîtriser les techniques et outils de formation ainsi que les techniques d'animation et d'innovation collaborative.

La connaissance du secteur d'activité dans lequel intervient l'entreprise est un plus.

5. Livrables

Les livrables du projet de mise en œuvre d'une démarche d'éco-conception doivent comprendre des éléments utiles d'une part à l'entreprise pour capitaliser les enseignements du projet et poursuivre sa démarche d'éco-conception, et d'autre part à l'ADEME pour capitaliser et valoriser celle-ci. Ils rassemblent a minima :

- Un rapport complet, le cas échéant sous forme de présentation PowerPoint, comportant :
 - Une présentation du contenu des travaux au niveau de l'entreprise
 - L'ensemble des enseignements et interprétations de l'évaluation environnementale réalisée par le prestataire, notamment,
 - Définition des objectifs et de champ de l'étude
 - Inventaire de cycle de vie
 - évaluation des impacts et bénéfices de la solutions écoconçue
 - interprétation des résultats
 - Le bilan technique, économique et environnemental de l'opération (coûts internes et de prestations, investissements, impacts économiques de la démarche, évaluation environnementale...),
- Une présentation synthétique (sous forme de quelques slides ppt) susceptible d'être utilisée par l'ADEME pour valoriser l'action accompagnée
- Une fiche de synthèse publique (4p max)

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.

Lignes directrices pour la mise en œuvre d'une démarche d'écoconception selon un référentiel de l'affichage environnemental

Ce document présente les lignes directrices à suivre pour la mise en œuvre d'un projet d'écoconception selon un référentiel d'affichage environnemental.

Il s'adresse à l'entreprise qui demande à l'ADEME une aide financière pour réaliser la mise en œuvre du projet et à son prestataire qui l'accompagne.

Dans le parcours de l'entreprise pour l'amélioration des performances environnementales de ses produits, services, ou procédés, cette étape de mise en œuvre s'inscrit dans le prolongement d'un diagnostic.

Elle concrétise le passage de l'étude de faisabilité à la réalisation d'actions, à la commercialisation et à la communication au grand public d'une note environnementale A, B, C, D, ou E du produit ou service à moindre impacts.

